VILLE DE SAINT-GHISLAIN

Procès-verbal du Conseil commun Ville/CPAS

Séance du 27 novembre 2025

Conseil communal

Présents : Mmes et MM. Florence MONIER, Bourgmestre-Présidente ;
Luc DUMONT, Jérémy BRICQ, Rudy BUREAU, Patty CANTIGNEAU, Guillaume SANNA, Echevins ;
Jean-Christophe DESSILLY, Président du CPAS ;
Michel DUHOUX, Laurent DROUSIE, Corinne RANOCHA, François DUVEILLER, Patrisio DAL MASO, François ROOSENS, Dorothée GOSSELIN, Amélie PRZYKLENK, Emeline OLIVIER, Nolan HERPIN, Giuseppe PAOLOCA, Benoit GRANDJEAN, Nathalie TAULET, Gianni PALERMO, Raymonde DUVIVIER, Julien MARACHE, Manon DUFROMONT, Philippe WAMBERCHIES, Conseillers ;

Benjamin ANSCIAUX, Directeur général.

Excusés : MM. Steve DESTREE, Loïc FERNEZ, Conseillers.

Conseil de l'Action Sociale

Présents : Mmes et MM. Jean-Christophe DESSILLY, Président du CPAS ;
Marion AMAND, Raymond MIELCAREK, Anne HAUBLIN-DELCROIX, Séverine DEMAREZ, Roxane LEGRAND, Stéphane FLAMME, Rachel LEFEBVRE, Anitha BATAMURIZA, Sebastiano RICCI, Enora BOSQUET, Conseillers CPAS ;

Aurore FRANÇOIS, Directrice générale du CPAS.

Remarques :
- Madame RANOCHA Corinne, Conseillère communale, entre en séance durant la présentation du rapport annuel sur les synergies.
- Madame OLIVIER Emeline, Conseillère communale, entre en séance durant les observations relatives au rapport annuel sur les synergies.

La séance est ouverte à 18H37 sous la présidence de Mme MONIER F., Bourgmestre.

Séance publique

Le point suivant, inscrit à l'ordre du jour, est examiné.

Madame RANOCHA Corinne, Conseillère communale, entre en séance durant la présentation du rapport annuel sur les synergies.

Madame OLIVIER Emeline, Conseillère communale, entre en séance durant les observations relatives au rapport annuel sur les synergies.

1. <u>SYNERGIES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : RAPPORT ANNUEL 2025 :</u>

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale, réunis en séance publique,
Vu l'article 26bis de la Loi organique du 8 juillet 1976 relative aux Centres Public d'Action Sociale (CPAS) ;
Vu les articles L1122-11, L1122-30 et L1211-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Considérant que dans ce cadre, M. ANSCIAUX Benjamin, Directeur général de Ville, et Mme FRANÇOIS Aurore, Directrice générale du CPAS, ont établi conjointement un rapport portant sur l'ensemble des synergies existantes entre les deux institutions et ce, pour la période allant du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 ;
Considérant qu'en date du 16 octobre 2025, le Comité de direction commun a rendu un avis positif sur le projet de rapport ;
Considérant qu'en date du 20 octobre 2025, le Comité de concertation Ville/CPAS a également rendu un avis positif sur le projet de rapport ;
Considérant la présentation en séance commune de ce rapport 2025 sur les synergies par les Directeurs généraux des deux institutions ;
Considérant que des observations ont été formulées,
DECIDE, à l'unanimité :
<u>Article unique.</u> - D'adopter le rapport 2025 portant sur les synergies existantes entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19H05.

Le présent procès-verbal est approuvé en séance du 16 décembre 2025.

<u>Pour le Conseil communal</u> :

Le Directeur général, La Bourgmestre,

<u>Pour le Conseil de l'Action Sociale</u> :

La Directrice générale, Le Président,